

# Article 1er de l'Arrêté du 22 octobre 2009 fixant le modèle du certificat de conformité d'un équipement de travail et d'un équipement de protection individuelle d'occasion

Date de mise à jour : 16 Mars 2023

## Notre analyse

Lorsque des EPI d'occasion sont remis sur le marché, le responsable de l'opération de vente, location, ou de cession à quelque titre que ce soit de l'EPI doit remettre au preneur un certificat de conformité rédigé de façon lisible, en français selon le modèle fixé par l'arrêté du 22 octobre 2009.

# Article 1er de l'Arrêté du 22 octobre 2009 fixant le modèle du certificat de conformité d'un équipement de travail et d'un équipement de protection individuelle d'occasion

Le certificat de conformité prévu à l'article R. 4313-14 du code du travail concernant les équipements de travail et les équipements de protection individuelle d'occasion tels que définis à l'article R. 4311-2 est rédigé de façon lisible, en français, selon le modèle pertinent de l'annexe I ou de l'annexe II.

## Des outils utiles à la mise en oeuvre



Les équipements de protection individuelle (EPI)  
- Règles d'utilisation

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Equipement de protection individuelle

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Renforcement de la surveillance du marché des équipements de travail et des EPI

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Qu'est-ce qu'un équipement de protection individuelle (EPI) ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil